AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier la résolution numéro 5068-12-21 adoptée le 21 décembre 2021.

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au lundi 7 novembre est devancée au mardi 1er novembre 2022.

Donné à Scott, ce 5 octobre 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 octobre 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière